

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 43

-----  
N°117  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2020

**L'AN deux mille vingt, le 20 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le  
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Madame Soizig NEDELEC	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET

---

Secrétaire de séance : Sack Pierre

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et  
Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Accord-cadre relatif aux réparations mécaniques, de carrosserie et de travaux divers des véhicules légers, poids lourds et transports en commun pour les années 2021 à 2023. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2, R2162-13 et R2162-14 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'accord-cadre relatif aux réparations mécaniques, de carrosserie et de travaux divers des véhicules légers, poids lourds et transports en commun arrive à échéance le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu par conséquent de relancer un nouvel accord-cadre pour répondre à ces besoins ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

**DELIBERE :**

**D'APPROUVER** le projet d'accord-cadre à bons de commande passé sur appel d'offres relatif aux réparations mécaniques, de carrosserie et de travaux divers des véhicules légers, poids lourds et transports en commun pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou à défaut à la date de sa notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2021 et renouvelable deux fois, par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2023.

**DIT QUE** l'accord-cadre est passé à prix unitaires. Ces prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, sur la base, du coût horaire de la main d'œuvre et des tarifs professionnels remisés.

Il comprend 2 lots :

Lot 1 : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers pour les véhicules légers

Lot 2 : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers pour les véhicules poids lourds et transports en commun

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Lot 1 : Montant minimum : 15 000 € HT      Montant maximum : 70 000 € HT

Lot 2 : Montant minimum : 25 000 € HT      Montant maximum : 150 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier.

**AUTORISE** Madame le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer chacun des lots de l'accord-cadre avec les opérateurs économiques ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

La Maire,

Karine FRANCKET

